

Vous trouverez les documents suivants dans ce dossier :

- Une fiche de renseignement à remplir avec attention.....pages 1 à 5
- Une note sur l'assurance scolaire obligatoire..... page 6
- 2 documents infirmerie :
 - demande de dossier médical scolaire 2022 - 2023page 7
 - fiche médicale d'urgence lycéepage 8
- Les document d'information pour la demi-pension.....pages 9, 10, 11
- Formulaire d'adhésion éventuelle à l'association sportive page 12
- La note d'information sur la maison des lycéenspage 13
- Trousseau tenues professionnelles (fille ou garçon)pages 14 et 15
- Malette coutellerie.....page 16

Vous lirez attentivement ces notes et complèterez ce dossier que vous apporterez impérativement le jeudi 30 juin à 16h

Il devra comprendre uniquement les pièces demandées :

- le certificat de fin de scolarité (EXEAT) de l'ancien établissement
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité ; carte de séjour ...)
- la fiche de renseignement complétée avec soin
- 3 photos d'identité **récentes** en tenue de ville
- la fiche infirmerie remplie recto verso avec photo, accompagnée des photocopies du carnet de vaccination
- le formulaire d'adhésion éventuelle à l'association sportive avec le certificat médical dûment rempli et un chèque de 30 euros à l'ordre de l'association sportive du lycée G. Tirel (indiquer au dos le nom, le prénom de l'élève et la classe)
- le coupon réponse pour l'adhésion éventuelle de l'élève à la maison des lycéens avec un chèque de 5 euros minimum à l'ordre de la maison des lycéens. (indiquer au dos le nom, le prénom de l'élève et la classe)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

Sont destinataires de ces données :

- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.

- **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.

- **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

- **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.

- **Au sein des collectivités territoriales** :

- dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;

- dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;

- dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;

- dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr

- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>

- ou par courrier adressé au :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2022-2023

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille * : Sexe : F M
Nom d'usage * : Né(e) le * : .. / .. / ..
Prénom 1 * : Prénom 2 : Prénom 3 :
Commune de naissance : Département de naissance * :
Pays de naissance : Nationalité :

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse

Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA

Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.
Nom de famille :
Nom d'usage : Prénom :
Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
Adresse :
Code postal : Commune :
Pays : @ Courriel :
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
☎ domicile : ☎ travail :
☎ mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.
Nom de famille :
Nom d'usage : Prénom :
Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
Adresse :
Code postal : Commune :
Pays : @ Courriel :
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
☎ domicile : ☎ travail :
☎ mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ELEVE *		A contacter en priorité : <input type="checkbox"/>
Lien avec l'élève * :	Civilité : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	
Nom de famille :		
Nom d'usage :	Prénom :	
Adresse :		
.....		
.....		
Code postal :	Commune :	
Pays :	@ Courriel :	
 domicile :	 travail :	
 mobile :	J'accepte de recevoir des SMS : <input type="checkbox"/>	

La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

COORDONNEES DE L'ELEVE	
<input type="checkbox"/> L'élève habite chez * :
<input type="checkbox"/> Possède sa propre adresse * :
.....	
.....	
Code postal :	Commune :
Pays :	@ Courriel :
 domicile :	 travail :
 mobile :	

L'*élève habite chez* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.

L'*élève possède sa propre adresse* : dans ce cas uniquement, remplir les champs *adresse*, *code postal*, *commune* et *pays*.

AUTRE PERSONNE A CONTACTER	
Lien avec l'élève * :	Civilité : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	
Nom d'usage :	Prénom :
 domicile :	 travail :
 mobile :	J'accepte de recevoir des SMS : <input type="checkbox"/>

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ /

Signature :



Photo récente
(en tenue de
ville)

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom(s) : _____

Prénoms : _____

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : - France Commune _____ Département _____

- Etranger Pays : _____ Commune : _____

SCOLARITE ANNEE 2022-2023

MAN MHR

Langue vivante 1 : _____

Langue vivante 2 : _____

Doublement : oui non

SCOLARITE Année 2021-2022

Classe : _____ Code RNE de l'établissement : _____

Nom de l'établissement fréquenté : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant, que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès du Rectorat de Paris.

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

- L'assurance scolaire revêt un caractère **obligatoire** pour les activités proposées par le lycée, à savoir :

- les sorties et voyages collectifs d'élèves,
- les séjours linguistiques prévus dans le cadre des appariements ou des échanges de classe.

Le Chef d'établissement est fondé à refuser la participation d'un élève lorsque son assurance ne présente pas les garanties suffisantes.

- L'assurance scolaire doit porter sur les deux types de garanties suivants :

A) La responsabilité civile – chef de famille : cette garantie couvre tous les risques d'accidents dont l'enfant est l'auteur (dommages causés)

B) L'assurance individuelle – Accidents Corporels : Cette assurance couvre les dommages éventuellement subis par les élèves.

Les familles doivent donc impérativement s'assurer que leur contrat d'assurance comporte bien ces deux garanties requises et qu'il couvre l'année scolaire dans son ensemble (de Septembre 2022 à Septembre 2023).

L'attestation d'assurance scolaire doit être fournie au plus tard à la rentrée.

Le Proviseur

Mission de promotion de la santé
en faveur des élèves

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL SCOLAIRE
RENTREE 2022-2023**

La loi n° 202-303 du 04 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient ou de son représentant légal. La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant qui le suivra durant tout son cursus scolaire, est soumise à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter le document qui suit, et de le signer. Il sera transmis au médecin scolaire du collège ou du lycée de votre enfant afin qu'il fasse la demande de transmission au médecin de l'établissement d'origine.

NOM DE L'ELEVE _____ Prénom _____

Date de naissance : __ __ / __ __ / _____ à _____

Etablissement où l'élève est inscrit en 2022-2023 _____ Etablissement où l'élève était inscrit en 2021-2022 _____

Lycée Hôtelier Guillaume Tirel
237 Boulevard Raspail...
75014 Paris.....
.....
n° _____ rue

Classe _____
Code postal _____
VILLE _____

Je soussigné(e) _____, responsable légal autorise le transfert du dossier médical scolaire de mon enfant au service médical de son nouvel établissement scolaire.

Date : _____ **Signature :** _____

Date de la réponse _____

Dossier complet Dossier incomplet Dossier absent Elève non inscrit

Nom du médecin, cachet de l'établissement

CURSUS SCOLAIRE DE L'ELEVE

CLASSE	NOM et ADRESSE PRECISE des ETABLISSEMENTS FREQUENTES par L'ELEVE
CP	
CE 1	
CE 2	
CM 1	
CM 2	
6 ^{ème}	
5 ^{ème}	
4 ^{ème}	
3 ^{ème}	
2 ^{nde}	
1 ^{ère}	
Tale	

LYCEE GUILLAUME TIREL

FICHE MEDICALE D'URGENCE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Photo
d'identité
récente à
coller ici

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE : **SEXE :** F o M o

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° de portable de l'élève :

NOM ET ADRESSE de la personne responsable de l'élève :

N° de sécurité sociale de l'ELEVE :

En cas d'URGENCE (maladie, accident...), coordonnées téléphoniques :

<u>Portable</u>	mère	père
<u>Domicile</u>	mère	père
<u>Travail</u>	mère	père

Autres n° (famille, ami...):

RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTE DE L'ELEVE QUE LES PARENTS JUGENT IMPORTANT DE SIGNALER
Ces renseignements peuvent être communiqués sous pli cacheté

Votre enfant, en raison d'une maladie chronique, a bénéficié l'année scolaire dernière de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003). Souhaitez-vous le renouvellement OUI # NON #

Votre enfant a-t-il bénéficié l'an dernier d'un PAP OUI # NON #
d'un GEVASCO ou PPS OUI # NON #

Allergies et maladies :

Traitements particuliers en cours :

Contre-indication médicaments :

ADRESSE ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT :

Il est rappelé aux familles :

- ◆ qu'en cas de malaise ou d'accident survenu au lycée, elles devront prendre en charge leur enfant : celui-ci, dès l'appel, est sous leur responsabilité
- ◆ qu'en cas d'urgence, l'administration pourra faire appel aux secours spécialisés (pompiers, SAMU). Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
- ◆ qu'une assurance pour la prise en charge du transport et de soins éventuels est obligatoire

Date :

Signature du responsable légal :

INFORMATION POUR L'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION¹ 2022-2023

La demi-pension est un service offert par l'établissement et non un droit, le lycée se réserve donc la possibilité de refuser ou de mettre un terme à une inscription en cas de non respect ou de manquement grave au règlement intérieur.

Le conseil d'administration a autorisé, depuis le 1^{er} janvier 2013, un **fonctionnement au ticket**.

Le service de restauration scolaire est ouvert, en période scolaire, **cinq jours par semaine**. Le service s'effectue en continu en self service de 11H15 à 13H15 ainsi que les soirs d'ouverture des restaurants d'application. Le menu est affiché à l'entrée du réfectoire. Un plateau se compose d'une entrée, d'un plat garni, d'une salade, d'un laitage, et d'un dessert.

Le contrôle d'accès au réfectoire est informatisé ; l'entrée se fait au moyen d'une carte **personnelle**, obligatoire pour l'accès au self, et utilisable une seule fois par repas.

Les élèves et étudiants qui avaient une carte en 2021-2022 la réutiliseront. Les autres élèves en recevront une à la rentrée ; elle sera utilisable **pendant toute leur scolarité au lycée**.

La première carte, délivrée par l'Intendance, est gratuite. En cas de perte, l'élève peut en acquérir une nouvelle au tarif de 3€².

Les tarifs de la demi-pension sont fixés par le Conseil Régional d'Ile de France. Suite à la réforme de la restauration scolaire dans les EPLE franciliens, la Région a mis en place une tarification unique sociale basée sur les ressources des familles pour un égal accès des lycéens à la demi-pension.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2022, une grille de tarifs au quotient familial allant de 0,50€ à 4.09€ est applicable selon les revenus des familles. Afin de pouvoir déterminer ce tarif, il convient de présenter **une attestation de quotient familial « QF »** envoyée par la CAF en juillet (voir document ci-joint). Les familles et les élèves majeurs détachés du foyer fiscal de leurs parents qui ne sont pas allocataires à la CAF ont recours à une calculette WEB accessible sur le site de la région³ qui permet, à partir des ressources déclarées, le calcul du quotient familial selon les critères de la CAF et l'édition de l'attestation « restauration Région ».

Faute de présentation de ces documents, le tarif est de 4.09€.

Pour pouvoir accéder à la demi-pension du lycée, les élèves et étudiants doivent avoir préalablement crédité leur compte de demi-pension. **L'accès au self-service NE SERA POSSIBLE QU'APRES PRISE EN COMPTE DU PAIEMENT PAR L'INTENDANCE.**

En ce sens, **pour le premier versement, nous vous conseillons de faire parvenir le chèque au lycée par la poste à compter du 24 août 2022. Ainsi, les nouveaux élèves** pourront retirer leur carte à l'Intendance dès la rentrée.

Le règlement peut être effectué par carte bancaire ou par chèque, **à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Guillaume Tirel**. Les nom, prénom et niveau de classe doivent figurer au dos du chèque ainsi que la mention « demi-pension ».

Les paiements en espèces ne sont acceptés qu'à titre exceptionnel, les élèves seront reçus à l'Intendance, au bureau 102, **tous les matins de 9 h à 12h30.**

Le solde disponible est visible sur le distributeur de plateaux, au moment du passage de la carte. Pendant l'année scolaire, afin d'avoir accès au self sans difficulté, les élèves veilleront à réapprovisionner leur compte en déposant un nouveau chèque **48 h avant que le solde ne soit nul** dans la boîte aux lettres installée à côté du bureau 102 (Intendance, 1^{er} étage).

Le réapprovisionnement de la carte se fait par **l'achat de 10 repas minimum**, puis par multiple de 10. En fin d'année scolaire, les élèves quittant l'établissement pourront créditer leur carte d'un nombre moins élevé de repas en fonction du nombre de repas leur restant à prendre pour arriver à un solde « zéro ». Pour les élèves restant dans l'établissement l'année suivante, le solde de juin sera reporté automatiquement sur septembre.

Lorsqu'il élève ou étudiant dispose toujours d'un solde créditeur sur un compte de cantine au moment de quitter définitivement le lycée, il peut en demander le remboursement en fournissant un relevé d'identité bancaire(RIB) **avant la fin de l'année civile.**

Aides pouvant être octroyées

Pour les lycéens uniquement : le fonds social lycéens : les familles désirant obtenir une aide financière devront retirer un dossier à l'Intendance, à la rentrée. Ces aides ne sont pas versées directement aux familles. C'est le compte de cantine de l'élève qui sera crédité du montant de l'aide accordée.

¹ Cette note d'information ne concerne pas les élèves internes de l'établissement.

² Tarif en vigueur à la rentrée 2022.

³ www.iledefrance.fr/equitables

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,09 €** au ticket et entre **0,20 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 %).
- Ci-dessous le prix du repas que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	0,50 €	0,20 €	de 95 % à 98 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,74 €	1,44 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,94 €	1,64 €	de 78 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,15 €	1,85 €	de 76 % à 79 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,35 €	2,05 €	de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €	de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G ≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €	de 69 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €	de 66 % à 69 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €	de 60 % à 64 %
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,09 €	3,79 €	de 55 % à 58 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.
 ** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT VOUS PROCURER L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Procurez-vous l'attestation de paiement de la CAF mentionnant votre quotient familial :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr) 
- sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte 
- sur smartphone : Caf - mon compte. 
- sur la calculette de la Région Île-de-France disponible sur le site www.iledefrance.fr/equitables avec votre numéro d'allocataire 

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une calculette accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation : www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

- Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique EquiTables
 0 800 075 065 

Contactez la plateforme téléphonique EquiTables du lundi au vendredi de 9h 30 à 18h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre attestation de paiement CAF pour la restauration scolaire de votre lycée

Votre famille est allocataire de la CAF et vous souhaitez vous inscrire à la restauration scolaire ?

Téléchargez - ou demandez à recevoir par **courrier postal** ou **mail** - votre **attestation de paiement CAF de moins de 3 mois** sur l'application "CAF mon compte", sur le site caf.fr ou encore via la calculette de la Région Île-de-France.

Pour votre information, seule l'**attestation de paiement de la CAF**, qui précise les noms des membres du foyer ainsi que votre **quotient familial**, est valable pour la restauration scolaire.

Le document intitulé "attestation de quotient familial de la CAF" n'est pas suffisant.

➤ Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification.

Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

- 1 « Mes attestations »
- 2 « Attestation de paiement »
- 3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)

- 4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal.

En téléchargeant votre attestation, vous pouvez ensuite l'envoyer par mail ou l'imprimer.

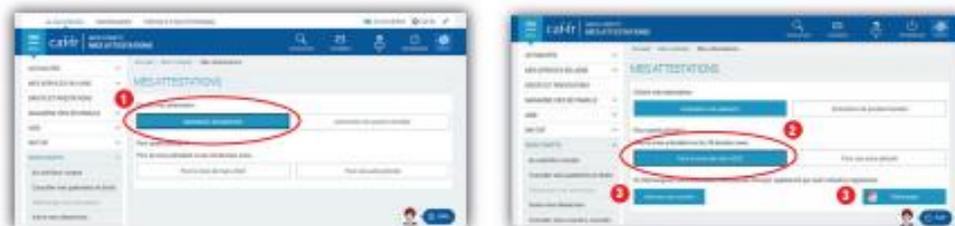


➤ Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :



3. Demandez à recevoir par courrier postal ou téléchargez ou imprimez votre attestation 3.

➤ Sur la calculette de la Région Île-de-France

Disponible sur le site www.iledefrance.fr/equitables avec votre numéro d'allocataire

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS 2022/2023

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone portable :

Mail **obligatoire** de l'élève :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

SPORTS PROPOSES: entourer le(s) sport(s) choisi(s) :

- | | | | |
|-----------------------|-------------------|---------------|--------------|
| - BADMINTON | - SELF DEFENSE | - BASKET | - ATHLETISME |
| - SORTIES DU MERCREDI | - VTT | - FITNESS | |
| - ESCALADE | - NATATION | - RAID NATURE | |
| - MUSCULATION | - TENNIS DE TABLE | - VOLLEY-BALL | |

CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR DE L'AS : OUI / NON

Tous les adhérents sont couverts par la MAIF. Vous pouvez souscrire si vous le souhaitez à I.A.Sport + (<https://www.maif.fr/associationscollectivites/associations/solutions-grandes-associations/grandes-assos-ia-sport.html>) pour 10,79 € supplémentaire

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné..... autorise mon fils, fille à participer aux activités de l'ASSOCIATION SPORTIVE de son établissement scolaire. Je l'autorise à se rendre sur les installations sportives où se dérouleront les entraînements et les compétitions, par ses propres moyens ou avec le minibus du lycée. De plus j'autorise les enseignants à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

J'autorise / n'autorise pas (1) toute prise de vue de mon enfant dans le cadre de l'ensemble des activités de l'UNSS et de l'établissement. Il est bien entendu que ces prises de vue ne seront utilisées qu'au sein de l'établissement ou dans le cadre des activités et publication de l'UNSS, y compris la mise en ligne sur les sites internet de l'académie de Paris de la direction régionale et/ou de la direction nationale de l'UNSS.

Ces prises de vue ne donnent lieu à aucune rémunération de l'élève ou de sa famille.

Fait àle.....

SIGNATURE DU PERE, MERE OU TUTEUR

LE PRIX DE LA COTISATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE EST DE **30 Euros (chèque à l'ordre de l'Association Sportive G.Tirel)**

Le tee shirt de l'AS est offert lors de la participation à la première compétition.

(1) rayer la mention inutile



BUREAU DES ÉTUDIANTS DU LYCÉE GUILLAUME TIREL



@bde_tirel

Qui sommes nous ?

Le **bureau des étudiants** est une association fondée en octobre 2014 à l'initiative des étudiants. Son but est de réaliser des projets fédérateurs et de favoriser le lien social entre les étudiants au sein du Lycée Guillaume Tirel. Elle suit trois axes principaux : social, humanitaire et environnemental. Elle est totalement autonome, aussi bien dans sa gestion administrative que financière.

Les ressources de l'association proviennent **uniquement de la cotisation annuelle des élèves, dont le montant est fixé à 5€ minimum pour l'année 2022 - 2023**. Celle-ci permet de couvrir les coûts de fonctionnement de l'association, aide à la réalisation de projets et participe à l'acquisition et à l'entretien des équipements du Foyer des Elèves. Cette adhésion est bien entendu facultative mais nous est très précieuse pour la pérennité de notre association.

Les projets réalisés durant les années précédentes :

- Week-end d'intégration
- Vente de macarons pour la saint Valentin
- Soirée étudiante dans un bar
- Soirée avec les autres lycées hôteliers
- Tournois de babyfoot

Les projets à venir pour l'année

2022 - 2023 :

- Week-end d'intégration (WEI) à la fin du mois de septembre
- Week-end en Europe
- Vente de macarons pour la saint Valentin
- Soirée étudiante dans un bar
- Collecte : à la nourriture, Vêtements
- Tournois de babyfoot



BON DE COMMANDE

LYCEE GUILLAUME TIREL
237 BOULEVARD RASPAIL
75014 PARIS

MALLETTE CUISINE BAC TECHNO MAN STHR RENTREE 2022

CUISINE IDEAL SABATIER DEG 25 CM*
FILET DE SOLE MASSIF 17 CM*
OFFICE MASSIF 9 CM*
DESOSSEUR LARGE SURCLASS NOIR 11 CM*
SPATULE 30 CM SURMOULE*

SPATULE PLASTIQUE 30 CM 220°
FOUET INOX SPECIAL 25 CM
EPLUCHEUR SURCLASS NOIR
MOULE A POMME 22 SURFIL
CORNE A RAMASSER DEMI RONDE SOUPLE
RACLETTE MARYSE 25 CM
PINCEAU PP 30 IVOIRE
LIMONADIER DOUBLE DETENTE
DECOZEST PP
BADGE MAGNETIQUE
LOT DE DOUILLES 12 PCS
BALANCE ELECTRONIQUE
RAMASSE MIETTES ALU
PLAQUE ALU 70x25 (gravée à votre nom)

Prix TTC : 117.21 €

*Option gravure de 5 outils - NOM + initiale Prénom (ex. : MARTIN C.) : 14,72 € TTC

COMMENT PASSER VOTRE COMMANDE ?

Connectez-vous au site : www.deglon.fr

Code identifiant (sans marquage, 117,21 €) : 77TBUDZQ

Code identifiant (avec marquage, 131,93 €) : 77EUAEMQ

Après saisie et validation de votre commande sur notre site, vous serez redirigé vers le site sécurisé de notre banque pour un règlement par Carte Bleue en toute confidentialité.

En cas d'impossibilité de régler par CB, merci d'effectuer votre paiement par virement bancaire ou d'établir un chèque à l'ordre de DEGLON SAS (nous retourner le coupon ci-dessous).

LIVRAISON DE VOTRE COMMANDE

Votre mallette sera livrée directement à l'établissement et distribué à la rentrée .

Lycée Guillaume Tirel 75- Mallette BAC TECHNO MAN cuisine 2022 C0001480



ZI Felet
63307 THIERS
Tel. 04 73 80 44 99
Mail : mallette@deglon.fr



Suggestion de composition de la mallette

- Sacoche en nylon renforcé
- Couteaux garantis contre tout vice de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normale.

Retrouvez-nous sur les réseaux



DEGLON

NOM : _____ PRENOM : _____ TEL : _____

Mallette Bac Techno Man Cuisine sans marquage (117,21€)

Mallette Bac Techno Man Cuisine avec marquage (131,93 €)

Gaucher

Droitier

Coupon à retourner à DEGLON – ZI DE FELET – BP 64 – 63307 THIERS, accompagné de votre règlement